



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 24 JUIN 2025**

BM2025/06/24/14 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS "INNOVER DANS LA VILLE"

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 43
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : QUENTIN GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,
- Vu** la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,
- Vu** la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),
- Vu** la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,
- Vu** la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé au Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2024/10/11/47 portant mise à jour du règlement du fonds « Innover dans la Ville » dans le cadre des programmes « Innover dans la Ville », « Tiers Lieux Métropolitains » et « Économie circulaire et solidaire »,

Vu la délibération CM2025/04/07/18 portant évolution du règlement du fonds Innover dans la Ville, avec adoption d'un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu les projets de convention-type annexés à la présente, approuvés par délibérations du Conseil de la Métropole CM2024/10/11/47 et CM2025/04/07/18,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville » en date du 16 juin 2025,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

Considérant que par délibération CM2025/04/07/18, le Conseil de la Métropole a délégué au Bureau l'attribution des subventions octroyées au titre du Fonds Innover dans la Ville,

Considérant la nécessité de rectifier une erreur matérielle figurant sur le tableau d'attribution de subventions octroyées aux communes des Lilas, de Villejuif et de Romainville dans le cadre de la délibération BM2025/03/25/09,

Considérant que cette erreur matérielle est sans impact sur les projets subventionnés ou les montants des subventions attribuées aux communes concernées par la délibération BM2025/03/25/09,

Considérant que cette correction de pure forme, qui concerne la structure du tableau récapitulatif des subventions attribuées aux trois communes suscitées, a pour seul objet d'éviter toute ambiguïté dans la lecture de la délibération susmentionnée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 314 777,71€ et en investissement d'un montant de 955 648,25€ pour les 21 projets et 20 structures suivantes :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Aubervilliers	Mise en place de robots pour moderniser l'accueil, accompagner les publics en situation de handicap et favoriser l'inclusion	5 760,00€	21 000,00€	Activé
Garches	Mise en place d'une solution dématérialisée des archives	10 590,00€	9 487,05€	Non activé
Gennevilliers	Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion des actes règlementaires liées aux chantiers	11 275,15€	3 673,35€	Non activé
Gennevilliers	Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion des actes administrations avec l'acquisition d'un portail numérique élus/citoyens	11 354 ,62€	18 890,76€	Non activé
Limeil-Brevannes	Acquisition d'une solution dématérialisée de gestion des recrutements	0,00€	2 900,00€	Non activé
Livry-Gargan	Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion des courriers	33 756,00€	0,00€	Non activé
Plaine Commune	Mise en place d'un outil numérique de gestion de l'eau et de l'assainissement	7 625,00€	6 375,00€	Non activé
Rueil-Malmaison	Mise en place d'un robot pour assister l'accueil des usagers en mairie	0,00€	3 740,00€	Activé
Clichy-la-Garenne	Mise en place d'une solution de dématérialisation des courriers	28 208,09€	0,00€	Non activé
Vaucresson	Mise en place d'une solution de suivi RH	0,00€	8 000,00€	Non activé
Vallée Sud Grand Paris	Mise en place d'une plateforme de relation usagers avec utilisation d'une carte multipass	60 000,00€	22 500,00€	Non activé

Chatillon	Acquisition de matériel informatique au sein de la ludo-médiathèque pour accueillir des activités de médiation numérique	0,00€	25 214,09€	Non activé
Villetaneuse	Acquisition d'une borne numérique pour accompagner les usagers vers l'autonomie numérique au sein de la Maison Commune	0,00€	4 239,50€	Non activé
Total		168 568,86€	126 019,75€	

Soit un total de 294 588,61 euros pour 13 projets.

Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Association Mains d'Oeuvres	Saint-Ouen	Solidification et pérennisation du tiers-lieu Mains d'Oeuvres	49 729,00€	0,00€	Non activé
Association Atelier d'architecture autogérée	Saint-Denis	Création du tiers-lieu EcoLab 93 au sein du Collège La Courtille	27 500,00€	10 000,00€	Non activé
Total			77 229,00€	10 000,00€	

Soit un total de 87 229 euros pour 2 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Installation d'une ressourcerie	20 979,85€	1 628,50€	Non activé
Envie	Paris	L'atelier urbain (reconditionnement de gros électroménagers)	23 000€	177 000€	Non activé
Montreuil	Montreuil	Plateforme solidaire, antigaspi et alimentation durable	20 000€	46 000€	Non activé
SYREC	Gennevilliers/Saint-Ouen/Villeneuve-la-Garennes/Villepinte	Déploiement du réemploi des contenants et mise en place d'une boucle de lavage externalisée	5 000€	195 000€	Non activé

Tables Communes	Bobigny	Suppression du plastique à usage unique et transformation de la cuisine centrale de Bobigny en vue du déploiement d'une boucle de réemploi des contenants alimentaires	0€	200 000€	Non activé
Total			68 979,85€	619 628,50€	

Soit un total de 688 608,35 euros pour 5 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire dans le cadre du volet " Aide à l'immobilier d'entreprise "

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Cycle Up	Noisy-le-Sec	Installation d'un centre de réemploi des matériaux à Noisy-le-Sec	0€	200 000€	Activé
Total			0,00€	200 000,00€	

Soit un total de 200 000 euros pour 1 projet.

MODIFIE le tableau relatif à l'attribution de subventions aux villes des Lilas, Romainville et Villejuif, figurant dans la délibération BM2025/03/25/09, comme suit :

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Les Lilas	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	15 000€	7 500€	Non activé
Romainville	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	0€	200 000€	Non activé
Villejuif	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	11 920€	188 080€	Non activé
Total		26 920€	395 580€	

Soit un total de 422 500€ (quatre cent vingt-deux mille cinq cents euros) pour 3 projets.

PRÉCISE que les projets subventionnés ainsi que les montants totaux des subventions attribuées lors de la séance du 25 mars 2025 ne sont pas impactés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles approuvés par le Conseil de la Métropole, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.